



## Retrait d'asphalte sur l'espace public Projet de jardin de rue

Vous souhaitez vous-même retirer l'asphalte devant votre propriété afin d'y aménager un jardin? Veuillez tout d'abord lire les consignes contenues dans le présent formulaire et remplir les champs requis au bas de la page suivante.

### Consignes de réalisation

- Vérification auprès d'info-excavation Montréal si des conduits sont présents à l'endroit où vous souhaitez retirer l'asphalte : obligatoire et gratuit (514-286-9228).
- L'utilisation de gros équipements pour la réalisation des travaux est interdite.
- Le retrait de l'asphalte, la plantation des végétaux et l'entretien des aménagements sont aux frais et sous l'entière responsabilité des résidants qui ont soumis un projet.
- La boîte de service d'eau doit être localisée, protégée et demeurer accessible en tout temps.
- Les résidants participant aux travaux doivent disposer eux-mêmes des résidus d'asphalte retirés. Il est important de ne pas les laisser sur le trottoir.

Les résidus sont acceptés à l'Écocentre de La Petite-Patrie. Consulter l'horaire à l'adresse [ville.montreal.qc.ca/ecocentre](http://ville.montreal.qc.ca/ecocentre).

- Lorsque les travaux sont complétés, les résidants participant doivent veiller à ce que le trottoir soit libre de terre, de roche et de débris d'asphalte ou autres.
- Un espace de 50 centimètres (20 pouces), incluant la bordure de béton, doit être conservé côté rue pour dégager l'accès aux automobiles et permettre l'ouverture des portières. De plus, du paillis, une surface gazonnée ou de la végétation de type couvre-sol est requis pour permettre l'accès au trottoir et aux propriétés.
- À maturité, les plantations ne doivent pas dépasser un mètre de hauteur pour préserver une visibilité du trottoir à la rue.
- Tout arbre de plus de 2 cm de diamètre (et ses racines), poteau de signalisation ou mobilier urbain qui se trouve sur l'espace public avant la réalisation du nouvel aménagement doit être protégé et demeurer en place, dans son état initial.

### Une fois votre aménagement complété

Communiquez avec l'équipe de *Faites comme chez vous* afin de vous inscrire à la campagne de verdissement de l'espace public de l'Arrondissement. Vous serez alors invité à des ateliers horticoles gratuits, pourrez participer à de nombreux concours, serez éligible à la remise de végétaux gratuits et recevrez les outils pratiques suivants :

- des tuteurs de protection hivernale
- un outil coloré permettant l'identification de votre espace vert

## Important

L'Arrondissement :

1. se réserve le droit en tout temps de procéder à l'enlèvement des aménagements. Le cas échéant, l'espace devra être réaménagé en gazon aux frais des résidants concernés;
2. ne peut garantir l'intégrité des aménagements;
3. ne sera pas tenu responsable des dommages causés aux aménagements en période de déneigement ou lors de travaux d'aqueduc, d'égouts ou d'entretien de l'espace public.

Si le projet devait être interrompu en cours de chantier pour diverses raisons, le signataire du présent formulaire devra en aviser l'Arrondissement par écrit à l'adresse [info@faitescommechezvous.org](mailto:info@faitescommechezvous.org). Le cas échéant, l'espace devra être réaménagé en gazon aux frais des résidants concernés.

J'ai lu et compris les consignes indiquées dans le présent formulaire.

Date \_\_\_\_\_

Nom du résidant : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Date de réalisation : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Adresse courriel : \_\_\_\_\_

Notre équipe demeure à votre disposition pour toutes autres questions.

Au plaisir,

L'équipe de Faites comme chez vous!  
[faitescommechezvous.org](http://faitescommechezvous.org)